



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction générale de l'enseignement et de la recherche Service de l'enseignement technique Sous-direction des établissements, des dotations et des compétences Bureau du pilotage, des compétences et de la gestion des emplois 78 rue de Varenne 75349 PARIS 07 SP 0149554955 Secrétariat général Service des ressources humaines Sous-direction de la gestion des carrières et de la rémunération	Note de mobilité DGER/SDEDC/2025
---	--

Date de mise en application : Immédiate

Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 26/06/2025

Cette instruction n'abroge aucune instruction.

Cette instruction ne modifie aucune instruction.

Nombre d'annexes : 1

Objet : Appel à candidatures sur les postes de direction restés vacants à la rentrée scolaire 2025 au sein des établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles (EPLEFPA) ou en établissement public d'enseignement technique agricole (EPNA-EPEA) à l'issue de la campagne annuelle de mobilité et du fil de l'eau de printemps spécifique à ces emplois.

Destinataires d'exécution

Mesdames et Messieurs les directeurs régionaux et directeurs de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

Mesdames et Messieurs les chefs des services régionaux et services de la formation et du développement

Mesdames et Messieurs les directeurs des établissements publics d'enseignement agricole technique

La présente note de service ouvre la mobilité au fil de l'eau d'été sur les emplois de directeur, de directeur adjoint d'établissement et de directeur de centres constitutifs, vacants à la rentrée scolaire 2025 en établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricole (EPLEFPA) ou en établissement public d'enseignement technique agricole (EPNA-EPEA).

La présente note a pour objet d'appeler à candidatures sur les postes de direction restés vacants, pour la rentrée scolaire 2025, au sein des établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles (EPLEFPA) ou des établissements publics d'enseignement agricole technique (EPNA-EPEA) à l'issue de la campagne annuelle de mobilité et du fil de l'eau de printemps spécifique à ces emplois.

La liste des postes concernés est publiée en annexe de la présente note. Les offres d'emploi correspondantes sont consultables sur la page emploi ministérielle *Rejoignez-nous* via le lien suivant : <https://recrutement.agriculture.gouv.fr> .

Le dossier de candidature est constitué des pièces suivantes :

- Pour les candidats fonctionnaires :
 - o un curriculum vitae récent (mentionnant un n° de téléphone portable) ;
 - o la copie du dernier arrêté de situation administrative dans le grade ou l'emploi de détachement ;
 - o une lettre de motivation
 - o l'état des services publics accomplis, certifié par l'autorité hiérarchique (ou le service de gestion administrative).
- Pour les candidats contractuels :
 - o un curriculum vitae récent (mentionnant un n° de téléphone portable) ;
 - o le dernier diplôme obtenu ;
 - o une lettre de motivation
 - o la copie du dernier contrat ;
 - o le cas échéant, l'état des services publics accomplis, certifié par l'autorité hiérarchique (ou le service de gestion administrative).

Ce dossier doit être envoyé par messagerie aux adresses mentionnées dans l'offre d'emploi correspondant au poste souhaité, accessible à l'adresse indiquée ci-dessus.

Tous les candidats, y compris externes au ministère, doivent obligatoirement, avant de formaliser leur candidature, prendre contact avec les autorités mentionnées sur cette offre d'emploi.

La date limite de candidature est le jeudi 10 juillet 2025, à 23h59.

La prise de fonction est au 1^{er} septembre 2025, sauf commentaire particulier concernant la date de prise de poste dans l'annexe.

Les résultats de ce fil de l'eau d'été seront publiés le mardi 22 juillet 2025, sur la page emploi du ministère de l'agriculture <https://recrutement.agriculture.gouv.fr/rejoindre-le-ministere/choisir-lenseignement-agricole/> et sur le site *ChloroFil*.

Pour rappel, les conditions de détachement dans le statut d'emplois régissant l'ensemble des postes de direction d'EPLEFPA sont les suivantes :

Postes	Conditions de détachement dans le statut d'emploi
Accès au groupe I	Les fonctionnaires de catégorie A appartenant à un corps ou cadre d'emplois culminant à la hors-échelle A et ayant : - soit au moins atteint l'indice brut 757 dans un grade d'avancement *, - soit justifié de cinq années de services effectifs dans un grade d'avancement.
	Les fonctionnaires de catégorie A appartenant à un corps ou cadre d'emplois culminant au moins à la hors échelle B (exemples : ingénieur des ponts, des eaux et des forêts (IPEF), inspecteur de santé publique vétérinaire (ISPV), administrateur de l'Etat, inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional (IA-IPR), inspecteur de l'éducation nationale (IEN), professeur agrégé, maître de conférences ...) ** et ayant atteint au moins l'indice brut 748 dans leur grade.
	Les fonctionnaires ayant occupé un ou des emplois du groupe II pendant une durée minimale de trois ans.

Postes	Conditions de détachement dans le statut d'emploi
Accès au groupe II	Les fonctionnaires remplissant les conditions pour accéder au groupe I. Les fonctionnaires de catégorie A ayant atteint dans leur grade l'indice brut 750.
	Les fonctionnaires ayant occupé un ou des emplois du groupe III pendant une durée minimale de trois ans.
Accès au groupe III	Les fonctionnaires justifiant de sept ans de services effectifs dans un ou plusieurs des corps ou cadres d'emplois de même niveau ou en position de détachement dans un emploi de même niveau. Sont pris en compte pour le calcul de cette ancienneté les services effectués en qualité d'agent public contractuel dans des emplois de même niveau. Exemple : un professeur de lycée professionnel agricole justifiant de trois années en qualité d'agent contractuel d'enseignement (ACEN) et de quatre années en qualité de fonctionnaire est éligible au groupe III.

** grade d'avancement :*

- pour les personnels PCEA, PLPA, CPE, les grades d'avancement sont la hors classe et la classe exceptionnelle,
- pour les personnels attachés, les grades d'avancement sont le grade d'attaché principal d'administration et le grade d'attaché hors classe,
- pour les personnels IAE, le grade d'ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement et le grade d'ingénieur de l'agriculture et de l'environnement hors classe.

*** en terme administratif, il s'agit des corps dont l'indice sommital culmine au moins à la hors échelle B.*

**L'adjointe au sous-directeur des
établissements,
des dotations et des compétences**

**L'adjointe au sous-directeur de la gestion
des carrières et de la rémunération**

Sandrine MARTINAGE

Virginie CHENAL

Annexe A : Liste des postes - Fil de l'eau d'été 2025 spécifique aux emplois de directeurs en EPLEFPA								
Fonction	Région	EPLEFPA	Structure opérationnelle	Complément	Groupe indiciaire	Numéro ODISSEE	Publication	
							V	SV
Directeur	Bourgogne-Franche-Comté	EPLEFPA de Tournus	EPLEFPA de Tournus		II ES	A3DI002537	X	
	Guyane	EPLEFPA de Guyane	LEGTPA de Macouria		II ES	A3DI000177		X
	Nouvelle-Aquitaine	EPLEFPA Jacques Bujault de Melle	EPLEFPA Jacques Bujault de Melle		II ES	A3DI009958	X	
	Wallis & Futuna	EPNEFPA de Wallis et Futuna	EPNEFPA de Wallis et Futuna		II ES	A3WFI00004	X	
Directeur adjoint - FIS	Bretagne	EPLEFPA de Rennes Le Rheu	EPLEFPA de Rennes Le Rheu		III ES	A3DI003084	X	
	Grand-Est	EPLEFPA de la Meuse	EPLEFPA de la Meuse	Siège	III	A3DI006340	X	
	Grand-Est	EPLEFPA Les Sillons de Haute-Alsace	EPLEFPA Les Sillons de Haute-Alsace	Siège	III ES	A3DI000513	X	
	Grand-Est	EPLEFPA de Metz Courcelles Chaussy	EPLEFPA de Metz Courcelles Chaussy	Siège	III ES	A3DI006464	X	
	Grand-Est	EPLEFPA de la Haute-Marne	EPLEFPA de la Haute-Marne	Siège	III	A3DI004337		X
	Grand-Est	EPLEFPA Campus Terres de l'Aube	EPLEFPA Campus Terres de l'Aube	Siège de Saint Pourange	III ES	A3DI019079		X
	Occitanie	EPLEFPA de Villefranche de Rouergue	EPLEFPA de Villefranche de Rouergue	Siège	III	A3DI006782		X
	Pays de la Loire	EPLEFPA de Montreuil Bellay	EPLEFPA de Montreuil Bellay	Siège	III	A3DI008828	X	
Directeur adjoint - FPA	Occitanie	EPLEFPA de Rodez La Roque	EPLEFPA de Rodez La Roque		III	A3DI032974		X
Directeur d'exploitation agricole	Bretagne	EPLEFPA de Pontivy-St Jean Brévelay-Hennebont	Site St Jean Brévelay - Exploitation agricole 2	Prise de fonction au 01/11/2025	III	A3DI003345	X	
	Hauts-De-France	EPLEFPA de Douai	Exploitation agricole du Quesnoy		III	A3DI007722	X	
	Normandie	EPLEFPA d'Alençon - Sées	Exploitation agricole de Sées		III	A3DI008319	X	
	Nouvelle-Aquitaine	EPLEFPA de Saintonge à Saintes	Exploitation horticole Le Petit Chadignac Saintes		III	A3DI009861	X	
	Nouvelle-Aquitaine	EPLEFPA de Limoges et du Nord Haute Vienne	Exploitation agricole de Magnac Laval		III	A3DI006246	X	
	Pays de la Loire	EPLEFPA de Luçon Pêtré	EPLEFPA de Luçon Pêtré		III	A3DI031315	X	
Directeur atelier technologique	Nouvelle-Aquitaine	EPLEFPA de Bressuire	Atelier technologique et agroalimentaire Bressuire		III	A3DI025269	X	
Directeur CFA	Grand-Est	EPLEFPA de la Haute-Marne	CFA de Chaumont (EPLEFPA Haute-Marne)		III	A3DI033462	X	
	Ile de France	EPLEFPA de La Bretagne	Site de Chailly du CFA de Seine et Marne		III	A3DI018091		X
	Occitanie	EPLEFPA de Nîmes	CFA du Gard		III	A3DI005387	X	
Directeur CFPPA	Bourgogne-Franche-Comté	EPLEFPA de La Barotte - Haute Côte-d'Or	CFPPA La Barotte - Haute Côte-d'Or		III	A3DI002221	X	